

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE
Du Jeudi 30 janvier 2025 à 09h00
Salle du conseil - Site de Saint Vincent Lannouchen**

Personnes présentes :

Annaig BASCOP
Claire BOURVEN
Virginie KERBRAT
Agnès GRONDIN
Sébastien DANIC
Marion FLOC'H
Maggy CONAN
Stéphanie L'HARIDON
Elen LE GALL
Nolwen LE ROUX
Michelle CREACH
David GUEGUEN
Julien JEGO
Audrey BEGEL
Mathilde OLAYA

Questions CGT
Questions transversales

1. Les salariés ayant fait la demande de régularisation concernant les CP acquis en arrêt maladie sont toujours en attente de récupération de ces CP. Nous vous demandons de régulariser la situation puisque le Décret s'applique.

Réponse Direction :

Nous appliquons les dispositions légales concernant les arrêts de travail depuis 2024, y compris pour les soldes de tout compte. Les dispositions légales seront également appliquées aux arrêts antérieurs dans les meilleurs délais, nous sommes en attente de financements.

2. Les arrêts maladies et les mi-temps thérapeutiques ont-ils été décomptés pour le calcul de la prime PPV ? Qu'en est-il des maladies professionnelles et accidents de travail ?

Réponse Direction :

Les absences pour maladie, mi-temps thérapeutique, maladie professionnelles et accident de travail n'entrent pas en compte pour le calcul de la prime partage de la valeur.

3. Comment expliquez-vous qu'un salarié à temps plein mais qui prend une semaine de temps choisi a reçu une prime PPV moins élevée qu'un salarié à 0.9 ETP ?
Réponse Direction :

Il faut analyser les deux situations avec l'ensemble des éléments qui ont impactés le calcul de la prime partage de la valeur.

4. Nous vous demandons de rappeler à l'encadrement que les salariés sont dans leur droit de poser des questions en commission des réclamations et qu'ils n'ont pas à reprocher ces questions aux salariés.

Réponse Direction :

L'encadrement a bien connaissance que les salariés sont libres de poser des questions en commission réclamations, mais il peut être parfois surpris de ne pas être sollicité en amont pour répondre à certaines questions.

Questions Pôle Sanitaire

5. Comment expliquez-vous que les trames des salariés des centres de santé n'aient pas été présentées en CSE ? Nous vous demandons de le faire afin que les trames réelles soient par la suite déroulées sur Equitime car actuellement il n'y a qu'un seul code horaire.

Réponse Direction :

Les horaires des secrétaires du centre de santé de Morlaix ont été élaborés en collaboration avec l'ensemble de l'équipe, tant médicale que paramédicale. Les grilles horaires feront l'objet d'un avis en CSE et seront ensuite mises à jour sur Equitime.

6. Nous vous demandons de respecter notre accord d'entreprise concernant le nombre de dimanches travaillés au service Bio Nettoyage de Roscoff.

Réponse Direction :

Le nombre de week-ends travaillés respecte la limite fixée par notre accord d'entreprise. Les week-ends travaillés en dehors de la grille initiale sont uniquement effectués à la demande des salariés. Nous serons vigilants quant au nombre de weekends effectués par des salariés en contrats à durée déterminée.

7. Pouvez-vous nous donner les effectifs attendus de la pharmacie de Roscoff et nous préciser le nombre d'absences et de remplacements ?

Réponse Direction :

Au 28 janvier 2025, trois préparatrices en pharmacie et un magasinier sont absents. Deux préparatrices ont été recrutées en contrat à durée déterminée. Par ailleurs, deux préparatrices à 90 % ont augmenté leur temps de travail en raison des absences. Le recrutement pour remplacer le magasinier est toujours en cours.

8. Nous vous demandons de mettre à jour le compteur Equitime de la salariée de nuit du service Neurologique de Roscoff à 0.80 ETP qui est toujours sur 1 ETP.

Réponse Direction :

Le compteur a été mis à jour pour l'année 2025.

9. Nous vous demandons de mettre à jour le compteur Equitime de l'IDE de Neurologie de Roscoff qui est à temps plein mais qui a toujours sa trame déroulée sur un 0.80 ETP parental.

Réponse Direction :

La mise à jour de ce compteur sera également effectuée.

10. Quel a été en 2024 le nombre de remplacement aide-soignant effectué respectivement entre CDD, Pool, Hublo et IDE dans le service cardiologie de Roscoff ?

Réponse Direction :

En 2024, les remplacements d'aides-soignants dans le service SMR Cardiologie se répartissent comme suit :

- CDD : 4 aides-soignants
- Pool : 56 jours sur l'année, soit 4,6 jours par mois en moyenne.
- Hublo : 57 jours soit 4,75 jours par mois en moyenne, principalement depuis l'ouverture du service Polyvalent.

Concernant les remplacements d'infirmiers dans le service SMR Cardiologie en 2024 :

- CDD : 7 infirmiers
- Pool : 151 jours sur l'année, soit 12 jours par mois en moyenne.
- Hublo : 9 jours

11. Pouvez-vous nous faire un comparatif des effectifs attendus et réels du service cardiologie de Roscoff pour les AS et IDE ? Un point de communication peut-il est organisé entre l'encadrement et l'équipe ?

Réponse Direction :

Ci-dessous les effectifs du SMR Cardiologie de Roscoff :

- 1 aide-soignant : 8h30/17h (actuellement, présent côté cardiologie de 10h à 11h pour l'accueil des entrées, puis de 15h30 à 17h sur le plateau de rééducation, le reste du temps côté polyvalent). La cardiologie ne justifie pas de charge en soins (dépendance) et l'activité est en baisse de près de 10%.
- 3 infirmiers : 6h45/14h15, 8h30/17h30, 9h30/19h.

Les effectifs du service SMR Polyvalent :

- 2 aides-soignants : 6h45/15h15, 13h15/21h15.
- 2 infirmiers : 6h45/14h15, 13h15/21h15.
- 1 aide-soignant et 1 infirmier : 21h/7h.

Le week-end : 2 aides-soignants (6h45/14h15, 13h15/21h15, + un renfort aide-soignant de 6h45/12h45 pour aider sur le SMR Polyvalent depuis le 4 janvier 2025) et 2 infirmiers (6h45/14h15, 13h15/21h15).

Un échange sera organisé avec l'encadrement début mars.

12. Pouvez-vous nous donner la réponse écrite à la question 13 du sanitaire de la commission RP de décembre concernant la cardiologie et le polyvalent de St Luc car elle n'apparaît pas sur le compte rendu ?

Réponse Direction :

Des recrutements ont été effectués pour accueillir les patients supplémentaires.

13. Pour quelles raisons avez-vous changé le système de prise en charge du forfait équipement des salariés EAPA concernant leurs tenues et chaussures ? (Pour rappel les salariés avaient un bon d'achat jusqu'à 2024 et depuis la fin d'année 2024 il s'agit d'un avantage en nature sur le salaire qui coïncide dans le calcul des impôts)

Réponse Direction :

Pour être en conformité avec la législation, les équipements des salariés EAPA sont traités, sur le bulletin de salaire, en avantage en nature.

14. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi le service de Neurologie n'a reçu que 2 repas au lieu de 4 habituellement pour Noël pour les salariés de nuit ?

Réponse Direction :

Nous avons prévu 4 repas pour les salariés de nuit du SMR Neurologie mais 2 repas ont été distribués dans un autre service.

Questions Pôle Médico-Social

15. Comment est identifiée la prime ASG sur le bulletin de salaire des salariés concernés ?

Réponse Direction :

La prime figure sur le bulletin de paie sous l'intitulé prime ASG.

16. Pourquoi les salariés de l'accueil de jour de Lannouchen ne bénéficient pas ou plus pour certains de la prime ASG ?

Réponse Direction :

Seuls les salariés remplissant les conditions et exerçant au PASA bénéficient du versement de la prime ASG.

17. Pourquoi les salariés qui ont la spécialité ASG de Lannouchen / St Jacques qui font des remplacements ponctuels dans d'autres services que le leur ne bénéficient pas de la prime ASG au prorata du remplacement ?

Réponse Direction :

Les remplacements ponctuels sont désormais identifiés par un code horaire spécifique dans Equitime. La prime ASG sera versée au prorata du temps passé.

Questions Pôle Ressources

18. Pour la 3^{ème} fois, nous vous demandons de mettre à disposition des salariés de l'accueil de Roscoff, les fiches de poste ? Il nous semble que ce ne sont pas salariés du service d'aller les chercher.

Réponse Direction :

Chaque salarié peut accéder par ailleurs à sa fiche de poste via l'application Foederis. La fiche de poste est également partagée lors de l'évaluation annuelle depuis plusieurs années.

Nous remettons toutefois un exemplaire de cette fiche de poste à chaque salarié de l'accueil de Roscoff.

19. Suite à la question 23 de la commission du 28 novembre 2024, vous nous répondez que dans la fiche de poste des salariés il est noté que les salariés doivent collaborer à la gestion des dossiers administratifs en partenariat avec le service des admissions, ce qui inclut la gestion administrative des consultations externes et de l'hôpital de proximité. Pour quelle raison cela inclut les consultations externes et l'hôpital de proximité alors que ce n'est pas le même pas service que les admissions ?

Réponse Direction :

Le service des admissions est un service support chargé de la gestion des données administratives de tous les patients, quel que soit leur mode de prise en charge ou le service où ils sont soignés. Bien que les consultations externes et l'hôpital de proximité soient des services de soins distincts, il n'y a aucune distinction particulière à faire en ce qui concerne la gestion administrative des données des patients.

20. Comment expliquez-vous que les salariés de l'accueil de Roscoff soient rémunérés en tant qu'employés administratifs alors qu'ils font des tâches de secrétariat médical ?

Réponse Direction :

Les tâches réalisées par les hôtesse d'accueil sont conformes au métier d'employé administratif.

21. Il nous semble que l'accueil de Roscoff ne répond pas à l'obligation de confidentialité des patients lors de l'enregistrement des informations médicales pour les RDV de consultations externes. Nous réclamons la clarification de la répartition des tâches en fonction des métiers des salariés ?

Réponse Direction :

Seules des données administratives sont enregistrées à l'accueil du site de Perharidy.

22. Pour quelle raison le téléphone des consultations externes de Roscoff est basculé à l'accueil tous les jours à partir de 16h ?

Réponse Direction :

Le téléphone des consultations externes n'est pas transféré vers l'accueil à partir de 16h, mais mis sur répondeur. Il est possible que certains patients tentent de contourner le message du répondeur en appelant directement le numéro de l'accueil.

23. Pouvez-vous contacter la ville de Brest pour la dératisation ou le déplacement de la poubelle à l'entrée du parking réservé ILDYS de Brest ? Les salariés voient tous les jours des rats et ils passent tout près d'eux.

Réponse Direction :

La mairie a bien été contactée et un service spécialisé est intervenu.

Questions SUD
Questions transversales

24. Pourriez-vous nous expliquer à quoi servent les « hauts parleurs » qui ont été installés dans les plafonds des services ? Cela a-t-il été déployé seulement sur Roscoff ou sur tous les sites de la fondation ?

Réponse Direction :

Les haut-parleurs installés dans les plafonds des services font partie du dispositif de sonorisation mis en place dans le cadre du plan de sécurisation de l'établissement (PSE), et permettront de diffuser des alertes en cas d'intrusion malveillante. Une fois le dispositif pleinement opérationnel, des formations seront organisées dans les services. Le même type d'installation sera également réalisé sur le site de Ty Yann.

25. Afin de prévenir les TMS, pourriez-vous diminuer la hauteur des minuteurs dans les boîtes de physiothérapie ?

Réponse Direction : E RIBEREAU/M MORIN

Cela sera réalisé la semaine du 10 février 2025, cependant, cette demande relève d'un bon taux de travaux.

26. Pourriez-vous mettre de la lumière dans le passage devant le magasin central ? les salariés du SSNA ne voient rien lorsqu'ils doivent aller amener / rechercher un patient en hémodialyse.

Réponse Direction :

Après vérification, l'éclairage dans le passage devant le magasin central nous semble adapté. Il y a un candélabre double situé sur le parking des patients, ainsi qu'une lanterne au-dessus du bâtiment "hôtel de recherche" et du magasin.

27. Quel va être le protocole de pose des temps choisis au sein de la Fondation en 2025 ? Va-t'il y avoir des différences entre les sites ? Les services ?

Réponse Direction :

Les modalités de pose du temps resteront inchangées en 2025. Les salariés pourront soumettre leurs demandes, qui seront validées ou non par les responsables de service ou de site, en fonction de la continuité des activités. La priorité sera donnée à la prise des congés payés.

28. Comment cela se passe quand un salarié reprend à mi-temps thérapeutique et qu'il lui reste des congés payés à poser ? comment sont-ils valorisés sur Equitime ?

Réponse Direction :

Les congés payés sont valorisés selon le temps de travail du salarié au moment de la pose.

29. Un rendez-vous avec Mr Morin avait été acté lors des dernières RP afin que les élus puissent avoir accès aux angles de vues des caméras du site de Roscoff. Malgré nos sollicitations, nous n'avons toujours eu aucune proposition de dates, pourriez-vous re-solliciter Mr Morin ?

Réponse Direction :

Un rendez-vous sera organisé la deuxième semaine de février.

30. Est-ce qu'un salarié de jour qui accepte de faire un remplacement de nuit (du jour pour le lendemain ou le jour même) touche la prime de solidarité exceptionnelle ?

Réponse Direction :

Si les conditions de l'attribution de la prime de solidarité exceptionnelle sont remplies le salarié percevra la prime.

31. Une nouvelle grille est en construction pour les IDE de neurologie, avez-vous fait passer les consignes d'harmoniser et de diminuer les codes horaires ?

Réponse Direction :

Les consignes concernant l'harmonisation et la réduction des codes horaires ont bien été transmises.

32. Peut 'on assouplir le protocole des commandes au magasin central de Roscoff ?

Réponse Direction :

Le protocole des commandes au magasin central de Roscoff a déjà été assoupli. Nous avons mis en place des commandes « automatiques » pour libérer du temps pour les soignants et les agents.

33. A qui doit-on s'adresser pour faire remonter des revendications concernant les travaux réalisés par des entreprises extérieures. Pourriez-vous faire une note d'info en y incluant un numéro de téléphone/ mail spécifique qui ne soit pas celui d'un des numéros de téléphone / mails des services techniques ?

Réponse Direction :

Il convient de contacter le référent des services techniques du site concerné.

34. Les salariés du centre de santé de Roscoff sont beaucoup sollicités et dérangés par des visites de futurs patients, par des coups de téléphone, depuis que l'ouverture d'un cabinet dentaire a été annoncé dans la presse. Pourriez-vous communiquer auprès des citoyens du territoire /salariés pour annoncer à partir de quelle date les prises de rdv sont possibles ?

Réponse Direction :

Un message téléphonique est en cours de programmation afin d'informer les futurs patients de la date à partir de laquelle les prises de rendez-vous pour le cabinet dentaire seront possibles.

35. Les dépliants de présentation du service de pédiatrie de Roscoff sont 'ils finalisés ? si oui, ont 'ils été présenté aux salariés ?

Réponse Direction :

Le dépliant sur l'ETP PEC Douleur chronique est finalisé et a commencé à être distribué lors des échanges ou rencontres avec les potentiels adresseurs. Nous devons maintenant travailler sur la communication pour la porte ouverte du 11 mars.

36. Pourriez-vous faire en sorte que les médailles du travail soient données l'année N+1 de la demande ? Certains salariés se sont présentés à la dernière cérémonie pensant la recevoir car ils ont envoyé leur demande en 2023 dans les dates imparties.

Réponse Direction :

Les salariés médaillés en janvier 2025 ont déposé leur dossier en 2023. Les salariés concernés ont reçu une convocation pour cette cérémonie. Les salariés ayant déposés leur dossier en 2024 seront invités aux cérémonies prévues en janvier 2026.

Questions pôle sanitaire

37. Lorsque les IDE de neurologie finissent plus tard que l'horaire indiqué sur leur planning par ce qu'il y a un surcroit de travail, elles n'ont pas l'autorisation de noter leurs dépassements d'heures. Pourriez-vous nous en expliquer la raison ?

Réponse Direction :

Cela concerne des temps de transmission, un temps d'échange sera organisé avec les salariés concernés.

38. A la question 38 de la dernière commission de réclamations : Quels sont les temps exacts des assistantes sociales, psychologues, sur la pédiatrie de Roscoff, vous ne nous avez pas répondu. Pourriez-vous le faire ? (Affectation des temps par secteur)

Réponse Direction :

Le temps assistant de service social est de 0.4ETP sur le SMR Pédiatrie de Roscoff.

Deux psychologues sont présentes deux journées chacune, et une troisième psychologue est présente une journée soit 1 ETP.

39. Des horaires soirs /matins ont été imposés à certains salariés du service de neurologie de Roscoff ; pourriez-vous nous dire pourquoi aucune compensation horaire n'a été accordée ?

Réponse Direction :

Les heures ont été valorisées.

40. Les salariés du SSNA ont réclamé (2 FSEI) des vêtements imperméables pour conduire leurs patients en hémodialyse . Pourriez-vous acheter 4 «ponchos » ?

Réponse Direction :

2 ponchos sont à disposition mais ils ne sont pas toujours utilisés. Nous allons pour autant en commander 2 supplémentaires.

Questions pôle ressources

41. Il semblerait que du salpêtre soit apparu sur les murs des archives. Pourriez-vous vérifier ? Si cela est exact, comment comptez-vous résoudre ce problème ?

Réponse Direction :

Nous vérifierons et prendrons les mesures nécessaires.

42. Il n'y a pas de lumière extérieure entre l'algeco et la chapelle sur le site de Perharidy. Les risques de chutes sont importants, pourriez-vous en installer une ?

Réponse Direction :

Le nécessaire sera fait.

43. Pourriez-vous installer une sangle / barrière rétractable entre les vestiaires et les douches de la piscine ? Cela afin de réguler la circulation et ne pas laisser sans surveillance des patients dans les douches.

Réponse Direction :

Un point sera effectué avec l'équipe de balnéothérapie, nous devons tenir compte des exigences en matière de sécurité incendie.

Questions pôle médico-social

44. Quand vont être déplacés les gravats qui sont sur la place à mobilité réduite du centre de santé de Roscoff ?

Réponse Direction :

Les gravats ont été déplacés le 5 février.

45. Une salle ou un espace dédié aux activités pourrait-il être pensé dans l'aile PHV sur le site de Lannouchen ?

Réponse Direction :

Les personnes handicapées vieillissantes sont accueillies sur l'unité Glénan au rez-de-chaussée de l'établissement. Le projet de service de cette unité va être retravaillé et la

question des activités et des locaux sera à l'ordre du jour.

46. Où en est le projet de crèche/garderie sur le site de Lannouchen ?

Réponse Direction :

Le projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) sur le site de Lannouchen n'est plus envisagé. En effet, plusieurs projets architecturaux sont actuellement en cours au sein de la Fondation ILDYS, et la priorité n'est pas donnée à l'implantation d'une MAM à Landivisiau, étant donné qu'une convention a déjà été signée entre la Fondation ILDYS et une MAM.

Éric ESNAULT,
Directeur des Ressources Humaines



La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :
Le jeudi 20 février 2025 à 09h00 – Salle du Conseil Site de Saint Vincent Lannouchen
Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT (eric.esnault@ildys.org)
Avant le lundi 17 février 2025 à 12h00